

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00018
Numéro SIREN : 790 328 215
Nom ou dénomination : SOGECA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2021 sous le numéro de dépôt 1252

SOGECA AUDIT

Société de commissaires aux comptes inscrite à la CRCC de Pau

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros

Siège social : BAYONNE – 62, avenue du 8 Mai 1945

790 328 215 RCS BAYONNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

et le vendredi onze décembre, à quinze heures,

Au siège, Monsieur Bruno SAINT MARTIN représentant la société « SOGECA » laquelle est propriétaire des MILLE parts composant le capital social, a pris les décisions suivantes relatives à :

- ☐ ***l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,***
- ☐ ***le quitus à la gérance***
- ☐ ***l'affectation du résultat de cet exercice,***
- ☐ ***la mention des conventions entre la société et l'associée unique (article L223-19 alinéa 3 du Code de Commerce)***
- ☐ ***la nomination d'un cogérant***
- ☐ ***les pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légale.***

après avoir été convoqué par Monsieur Jean-Jacques BROUZENG LACOSTILLE, Monsieur François LISSAR, Monsieur Jean-Philippe TOURGIS et Monsieur Pascal COMBEAU, cogérants non associés.

Ces derniers ont préalablement exposé :

- ☐ ***qu'ils ont établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice,***
- ☐ ***que ces documents ont été adressés à l'associée unique et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les délais légaux.***

SEPTIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de nommer en qualité de cogérant de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Jean LISSARRAGUE
demeurant à URT (64240) – 186 chemin de Laspaloumère
né à BAYONNE (64100) le 26 août 1972

4 JC

Monsieur Jean LISSARRAGUE intervient alors afin d'accepter les fonctions de gérant auxquelles il vient d'être désigné.

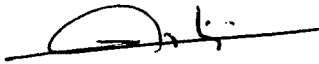
Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

HUITIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Bruno SAINT MARTIN, représentant la société "SOGECA" et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet par l'article L 223-31 et R 223-26 du Code de Commerce.

Pour la SOGECA
Monsieur Bruno SAINT MARTIN



Bon pour acceptation des fonctions de cogérant
Monsieur Jean LISSARRAGUE

*Bon pour acceptation des
fonctions de cogérant*

